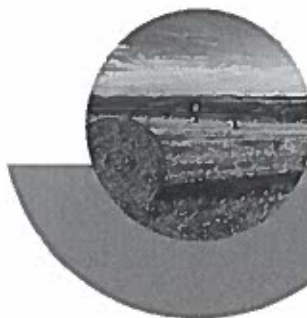


PRÉSENTATION DE LA PREUVE DE L'UPA

Demande relative aux tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2016-2017
(R-3933-2015)



UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Stratégie relative aux tarifs domestiques
 - Proposition d'un tarif agricole
 - Les particularités du secteur agricole
 - Tarif D2
- Mesures visant les exploitations agricoles – Suivi
 - Portrait du secteur serricole
 - Seulement 1 an d'OÉA
 - Projets de croissance

Régie de l'énergie

DOSSIER
R-3933-2015
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 14 DÉC 2015

Pièces n°: C-UPA-0016

Stratégie relative aux tarifs domestiques

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PROPOSITION D'UN TARIF AGRICOLE

Origine de la demande

- Décision de la Régie D-2015-018 du 6 mars 2015
 - Étudier « la possibilité et s'il est approprié de créer un tarif agricole ou d'autres tarifs entre autres »
- Dans les autres juridictions
 - De façon générale, le tarif résidentiel s'applique aux clients agricoles
 - Dans certaines, il existe un tarif spécifique pour les exploitations agricoles
 - SaskPower
 - FortisAlberta
 - Plusieurs États des É.-U. : 1/3 des distributeurs balisés
- En raison des particularités de la clientèle agricole, l'UPA a proposé un tarif agricole en juin 2015, lors des séances de travail organisées de manière collective par le Distributeur

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PROPOSITION D'UN TARIF AGRICOLE

Réactions du Distributeur quant au tarif proposé par l'UPA

- Malgré la demande de la Régie D-2015-018, le Distributeur n'a pas analysé l'alternative du développement d'un tarif agricole

L'UPA demande à la Régie de l'énergie d'ordonner au Distributeur de développer, de concert avec l'UPA, un tarif adapté à l'ensemble de la clientèle agricole assujettie au tarif D

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PROPOSITION D'UN TARIF AGRICOLE

Historique

- 1973 – reconnaissance du caractère particulier des exploitations agricoles en leur attribuant le tarif D
 - À l'exception des activités commerciales ou industrielles
- 1996 – toutes les exploitations agricoles admissibles au tarif D
 - À l'exception des activités commerciales ou industrielles

96 % des clients agricoles sont au tarif D

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

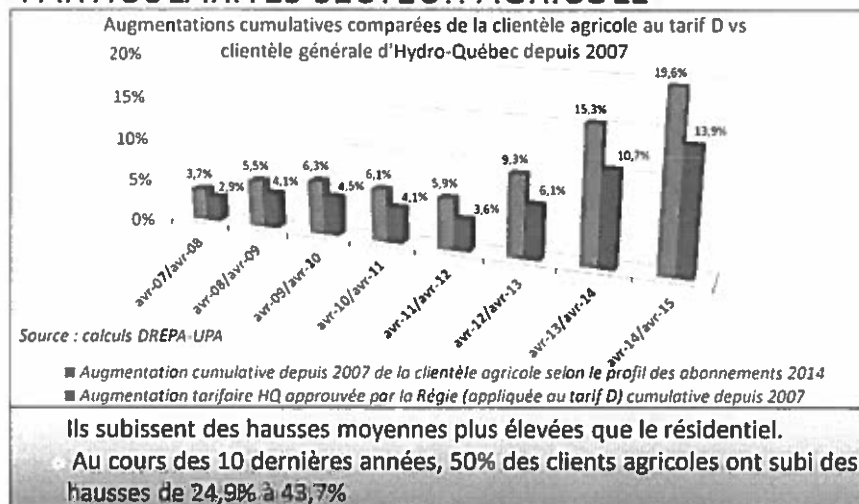
PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

- Depuis 2005, la stratégie tarifaire est défavorable à la clientèle agricole
 - Augmentation de la deuxième tranche d'énergie deux fois plus vite que la première
 - Facturation de la puissance

Augmentation tarifaire démesurée pour la clientèle agricole

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE



STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Théories économiques « Farm problem »

Lenteur d'adaptation du secteur agricole aux conditions de marché :
le « problème agricole »
Inélasticité de la demande
Nécessite d'un traitement particulier
Sensibilité accrue aux hausses tarifaires

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet profil clients

- Producteurs agricoles travaillent selon des cycles naturels
- Soumis aux aléas climatiques

Clients agricoles sont soumis à des réalités différentes des clients résidentiels

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet profil clients

- Producteurs agricoles veulent déplacer du mazout
 - Réduire les émissions GES
 - Augmenter l'utilisation de l'électricité
 - Qualité des produits, bien-être animal

Coût, accès

- Participation aux programmes efficacité énergétique
 - Programme Produits efficaces du Distributeur
 - Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques : ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle

Géré efficacement

11

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet consommation énergie

- Moyenne annuelle de la clientèle agricole
 - 2,2 fois celle du reste du tarif D
- Facturation selon les tranches d'énergie
 - Clientèle agricole : 22 % en 1^e tranche, 78 % en 2^e
 - Clientèle au tarif D : 49 % en 1^e tranche, 51 % en 2^e
- Facturation selon les tranches d'énergie hors clientèle facturée en puissance
 - Clientèle agricole : 27% en 1^e tranche, 73 % en 2^e
 - Clientèle au tarif D : 50 % en 1^e tranche, 50 % en 2^e

12

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet consommation énergie

Clients	Nombre (millions)	Ventes (TWh)	Clients dont la consommation est corrélée à la température	Consommation moyenne par jour par client (kWh)	Ratio hiver/été	Superficie moyenne (m ²)
Propriétaires-TAE Maisons Plex	15	31	89%	66	2,3	2 157
Propriétaires-TAE Habitat groupé	0,2	2,3	86%	30	2,4	1 196
Propriétaires-Actes que TAE	0,6	9,6	54%	41	1,6	2 115
Locataires	1,3	14,3	78%	31	2,3	
MFF	0,6	8,2	80%	39	2,2	
Exploitations agricoles	0,04	1,5	57%	106	1,1	
Grands consommateurs	0,01	1,2	61%	617	1,8	

- **Ratio hiver/été** Source : Document Suivi des décisions D-2014-037 et D-2015-018, stratégie tarifaire, séance de travail Phase 1 : tarifs domestiques, 1^{re} rencontre le 30 avril 2015 réponse à l'engagement 8, page 11

Clients agricoles avec puissance facturée au tarif D : 1,1 contre 1,8

- **Ratio 4 mois les plus chargés/ 4 mois les plus creux**

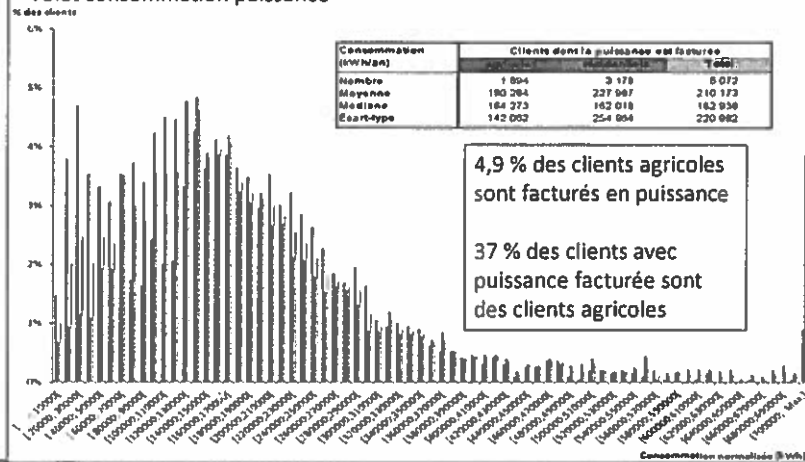
Clientèle agricole encore plus stable : 1,4 contre 1,8 à 3

13

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet consommation puissance



14. Source : HQD-16 document 11, réponse du Distributeur à la-DDR de l'UPA, page 12

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet consommation puissance

- Clientèle agricole
 - 30 % de la puissance facturée annuellement en hiver et 70 % en été
 - Consommation hivernale majoritairement en dehors de la pointe

Un avantage pour le Distributeur

15

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

PARTICULARITÉS SECTEUR AGRICOLE

Volet consommation puissance

Quantité de puissance facturée mensuellement en période d'hiver et d'été

	/mois période d'hiver HQD	/mois période d'été HQD
Puissance moyenne mensuelle facturée par client agricole en 2014 (kW)	16,8	19,6
Puissance moyenne mensuelle facturée par client résidentiel en 2014 (kW)	35,4	23,3

Stabilité plus importante à l'année

Un avantage pour le Distributeur

Source : nos calculs UPA-DREPA et sur la base du document HQD-16 document 11, pages 6 et 7

16

STRATÉGIE RELATIVE AUX TARIFS DOMESTIQUES

TARIF D2

- Proposé par HQD, séance de travail collective du 30 avril 2015
- Réservé aux consommateurs avec puissance facturée
 - Soit 5 % des clients agricoles
 - Quid des 95 % restant?
 - Distorsion au sein des producteurs agricoles
 - Introduirait des tarifs différents pour une même nature d'activités
- Structure similaire au tarif D
 - 2 tranches d'énergie à deux vitesses différentes
 - Iniquité perdurerait

L'UPA réitère sa demande de développer un tarif agricole adapté, lequel inclurait l'ensemble des producteurs

Mesures visant les exploitations agricoles –
Suivi

MESURES VISANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES – SUIVI

PORTRAIT SECTEUR SERRICOLE

- Producteurs en serre au Québec (2014)
 - 710 producteurs
 - 277 ha
 - 106 ha en production de légumes
 - 171 ha en production ornementale
- Important potentiel de croissance
 - Secteur qui fait face à une vive concurrence
- Usage de l'électricité multiple
 - Fonctionnement des équipements
 - Éclairage de photosynthèse : surtout légumes
 - Chauffage

19

MESURES VISANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES – SUIVI

SEULEMENT 1 AN D'OÉA

- Option OÉA offerte à l'automne 2013
- Constat du Distributeur sur 2014-2015
 - Manque à gagner d'1 M\$
 - Croissance des ventes de 12 %
- Éléments à prendre en compte
 - Délai entre le déploiement d'une nouvelle offre et sa rentabilité pour le Distributeur
 - Théories économiques : « problème agricole »
 - Investissements importants
 - 226 à 280 \$/m² pour la construction de nouvelles serres
 - Délai entre projet de nouvelles serres et entrée en production
 - Incertitude des producteurs sur la pérennité de ce tarif

20

MESURES VISANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES – SUIVI PROJETS DE CROISSANCE

- Consultation du Syndicat des producteurs en serre
 - Automne 2015
 - Représente 15 % des surfaces de production de légumes de serres au Québec
 - Producteurs en serre utilisant déjà OÉA et ayant des projets de croissance avancés

Croissance en OÉA parmi les serriculteurs consultés		
	2015-2016	2016-2017
Nouvelles superficies en serre prévoyant utiliser l'OÉA (ha)	2,3	13,8
Serres actuelles prévoyant d'ajouter de l'éclairage en OÉA (ha)	4	4
Total des superficies prévoyant d'utiliser de l'OÉA (ha)	6,3	17,8
Consommation moyenne par ha de légumes en serre (GWh)	1,23	1,83
Projection totale de nouvelle consommation OÉA (GWh)	8	33

Source : SPSQ, octobre 2015

21

MESURES VISANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES – SUIVI PROJETS DE CROISSANCE

Projection des ventes d'OÉA en fonction des projets recensés				
Au 1 ^{er} avril de chaque année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Tarif OÉA /kWh	0,0532 \$	0,0547 \$	0,0557 \$	
Ventes projetées (GWh)	20	20	28	
Nouvelles superficies entrant en OÉA		8	33	
Total Ventes OÉA (GWh)	20	28	60	
Total des ventes tarif OÉA (\$)	1 064 000 \$	1 516 218 \$	3 354 187 \$	
Croissance des ventes OÉA d'une année à l'autre		452 218 \$	1 837 969 \$	2 290 187 \$
Surplus/déficit cumulatif lié OÉA sur la base 2015	-1 000 000 \$	-547 782 \$	1 290 187 \$	

Source : SPSQ, octobre 2015

22

MESURES VISANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES – SUIVI

PROJETS DE CROISSANCE

L'UPA demande à la Régie et au Distributeur de donner un signal clair aux producteurs en serre sur la pérennité de ce tarif OÉA

De plus compte tenu des projets annoncés par les producteurs en serre, l'UPA demande au Distributeur de prendre des mesures favorables à l'admissibilité d'un nombre plus important de producteurs

23



CONCLUSION

CONCLUSION

- Les particularités du secteur agricole
 - Profil clients
 - Consommation d'énergie
 - Consommation de puissance
- Pour ces raisons, la stratégie tarifaire actuelle du tarif D est défavorable à la clientèle agricole
- Malgré la demande de la Régie D- 2015-018, le Distributeur n'a pas analysé l'alternative du développement d'un tarif agricole

25



CONCLUSION

- Le Distributeur a plutôt proposé le tarif D2
- Isoler les clients agricoles facturés en puissance avec un tarif distinct (D2) n'est pas une solution
- L'UPA demande à la Régie de l'énergie d'ordonner au Distributeur de développer, de concert avec l'UPA, un tarif adapté à l'ensemble de la clientèle agricole assujettie au tarif D

26



CONCLUSION

- Sur le suivi des mesures relatives aux exploitations agricoles, l'OÉA serait rentable dès 2016-2017
 - Seulement 1 année de fonctionnement
 - Projets de croissance annoncés
 - Les producteurs en serre attendent de la Régie
 - Qu'il en assure la pérennité
 - Qu'il en élargisse l'admissibilité

